



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1513**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, le conseil municipal de la Ville de Westmount a adopté le Règlement 1513 intitulé « **RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018** ».

L'objet de ce règlement vise à établir les tarifs et les frais d'utilisation à payer pour l'exercice financier 2018.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement et en obtenir copie au bureau du greffe, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Westmount, Québec, ce 23 janvier 2018.



Me Martin St-Jean, greffier de la Ville